



## Tle avec prêt à taux zero

Par **mtl26**, le **18/08/2016** à **13:11**

Bonjour,

Nous avons fait construire une habitation principal dans la drome. Accord du permis 05/2014.  
Fin des travaux 12/2014 emménagement dans la foulée.  
Courant d'année dernière ,mai ou juin, 1<sup>er</sup> échéance de la TLE 2060 €.Cette année idem.  
Je viens d'apprendre, comme j'ai emprunté avec un Ptz, un abattement est possible.

- 1/ Même si ptz ne représente qu'une partie de mon emprunt ai-je droit à l'abattement?
- 2/ Si oui, puis-je demander la même chose pour l'échéance de 2015.

A savoir j'ai réglé 50% de l'échéance 2016.

Merci